

# T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

2024-2025



Accompagner dans les  
quartiers prioritaires de la ville

## Un exemple : le contrat de ville Dijon métropole

### 3 critères pour identifier un QPV

1 Se situer dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants

2 Avoir un nombre minimal de 1000 habitants

3 Avoir un seuil de revenu des ménages en deçà du seuil de ressources médian identifié dans les autres unités urbaines de la ville, et plus globalement en France métropolitaine

### Acteur impliqués dans le contrat de ville :

- Préfecture de Côte d'Or,
- Métropole de Dijon,
- Conseil régional BFC,
- Conseil départemental 21,
- Bailleurs sociaux,
- Villes (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant),
- Caisse d'allocations familiales,
- Union social pour l'habitat.



### Enjeux identifiés

Les transitions (écologique, numérique, démographique, les mobilités douces)

L'emploi (appui à l'entrepreneuriat, remobilisation des personnes très éloignées de l'emploi, accès à des stages...)

La tranquillité publique et la citoyenneté (prévention de la délinquance, parentalité, lutte contre les nuisibles et garantie de la propreté de l'espace public)

L'émancipation (accès à la culture, au sport, accueil des primo-arrivants, amélioration de la communication, accès aux droits et équipements)

Participation citoyenne

Promotion des valeurs de la République

Egalité et lutte contre les discriminations notamment en accompagnant les femmes et les seniors

### De multiples initiatives en lien avec l'éducation et la formation

- Mise en place de cités éducatives
- Programmes de réussites éducatives pour les enfants et jeunes de 2 à 16 ans
- Cordées de la réussite avec des établissements scolaires
- Ateliers langue française
- Plateforme de recherche de stages
- Forum pour la promotion de l'entrepreneuriat ou pour aider les seniors dans leur recherche d'emploi (regards cachés, regards croisés)
- Cité de l'emploi (portée par Créativ')
- Découverte des métiers (exemple : "Printemps des roses". Remobilisation puis découverte du travail des fleurs pour un groupe de femmes issues des QPV)

## À RETENIR

La politique de la ville est une politique publique spécifique qui a pour but de réduire l'écart de développement entre ces quartiers dits prioritaires (QPV) et le reste des unités urbaines.

Elle est territorialisée, volontariste et se veut innovante au bénéfice des enjeux.

## LIENS RESSOURCES



<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

Contrat Dijon métropole :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-ville/Contrat-de-ville-Engagements-quartiers-2030>

Coordonnées Délégués du préfet en charge de la politique de la ville, Préfecture de Côte-d'Or :

[cathy.mathieu@cote-dor.gouv.fr](mailto:cathy.mathieu@cote-dor.gouv.fr)  
[romain-dirand@cote-dor.gouv.fr](mailto:romain-dirand@cote-dor.gouv.fr)